

a paru plus logique de ramener tout à l'activité, soit sensible, soit intellectuelle, soit volontaire (19).

III. — **Ses espèces** : on peut envisager l'activité humaine dans ses *effets* ou dans ses *formes* :

A) **Effets** : alors l'activité est : 1° **Organique ou physiologique** : elle comprend tous les mouvements qui se passent dans le corps : vg. fonctions de *nutrition*, telles que la digestion, la respiration, la circulation du sang ; fonctions de *relation*, telles que les mouvements des différents organes des sens.

2° **Psychologique** : elle s'applique à tous les faits de l'âme, faits de sensibilité, faits d'intelligence ; mais elle se manifeste principalement dans les efforts de la volonté libre.

B) **Formes ou modes** : alors l'activité est *instinctive, volontaire* ou *habituelle*.

1° **Instinctive** : *d'abord*, l'activité est *spontanée et irréfléchie*. Elle se porte d'elle-même (*sponte sua*), sans prévision, sans effort, fatalement, vers certains objets ; c'est l'*Instinct*, c'est l'activité *animale*. Cette forme d'activité précède les autres. L'enfant commence par agir comme l'animal, sans connaître le but et sans prévoir les résultats.

2° **Volontaire** : *puis*, peu à peu, l'activité devient *réfléchie et libre*. A mesure que l'intelligence s'éveille et se développe, l'âme cède de moins en moins aux impulsions de l'instinct. Avant d'agir, elle se rend compte du but qu'elle poursuit ; elle y adapte les moyens et en prévoit les conséquences ; elle se détermine elle-même par un effort dont elle prend librement l'initiative : c'est la *Volonté*, c'est l'activité *vraiment humaine*.

3° **Habituelle** : *enfin*, par degrés, l'activité redevient *comme* instinctive et spontanée, sans cesser toutefois d'être *plus ou moins* réfléchie et libre. Plus les actes volontaires se répètent, plus ils deviennent semblables à ceux que produit l'instinct, parce que la répétition diminue la réflexion et l'effort : c'est l'*Habitude*.

Instinct, volonté, habitude, tels sont donc les trois modes successifs de l'activité humaine. Il a été traité de l'instinct au chapitre de la Sensibilité, parce que l'élément passif y a une grande part et parce que, par son élément actif, il se rattache aux inclinations (L. I, ch. II, art. 2). Reste à parler de la volonté et de l'habitude.

CHAPITRE I

LA VOLONTÉ

196. — VOLONTÉ ET LIBERTÉ

La volonté est la forme *supérieure*, la *plus parfaite* de l'activité humaine. L'instinct, c'est l'activité inconsciente et fatale. La volonté, c'est l'activité réfléchie ; c'est le pouvoir d'agir en connaissance de cause et d'être l'auteur de ses actes.

I. — **Actes volontaires** : les actes humains, conscients de leurs moyens et de leurs buts, sont des actes volontaires, qui se distinguent par là des actes instinctifs. La *conscience* et l'*intelligence* sont donc les caractéristiques des actes volontaires. Les actes volontaires peuvent être libres ou ne l'être pas. C'est ainsi, vg. que nous voulons *nécessairement* le bonheur, comme l'ont remarqué Aristote et les Scolastiques. L'acte volontaire n'est pas libre non plus quand nous n'avons pas l'idée d'un acte contraire. Ne pensant qu'à une chose, nous n'avons pas la possibilité pratique de choisir son contraire. Nous faisons donc alors *nécessairement* cette chose, et ainsi notre acte n'est pas libre, quoiqu'il reste intelligent et volontaire.

II. — **Actes volontaires et libres** : nos actes volontaires sont libres lorsque nous les accomplissons en connaissance de cause, après nous être représenté plusieurs actes possibles contraires et avoir *choisi* entre eux. L'acte libre réside essentiellement dans le **choix**.

La volonté s'étend donc plus loin que la liberté : tout acte libre est volontaire ; mais tout acte volontaire n'est pas libre. La liberté n'est pas une faculté ; c'est une *propriété* de la faculté agissante, de la volonté. La **volonté** c'est le pouvoir d'agir en connaissance de cause ; c'est une puissance *intelligente*. La **liberté** c'est le pouvoir de se déterminer soi-même avec conscience de pouvoir se

déterminer autrement ; c'est le pouvoir d'opter entre deux possibilités ; c'est le pouvoir qu'a la volonté de choisir ses actes. Bref, c'est une puissance *intelligente élective*.

197. — ANALYSE DE L'ACTE VOLONTAIRE ET LIBRE

A) **Côté négatif** : dès qu'une image a surgi dans la conscience de l'animal, celui-ci, incapable de résister, la réalise aussitôt. Mais l'homme a le pouvoir de se rendre compte de ses désirs spontanés et de ses représentations. Cette réflexion a pour résultat de comprimer les mouvements qu'ils tendent naturellement à réaliser. Alors l'homme peut se poser cette question inconnue à l'animal : « Le ferai-je ou ne le ferai-je pas ? » La volonté se révèle donc d'abord comme une *faculté d'inhibition, d'arrêt* : elle suspend ou modère le mouvement que tout désir et toute idée tendent à provoquer, les soumet à un contrôle qui réprimera leur élan ou ne leur donnera libre carrière qu'à bon escient. Lutte critique, dans laquelle l'homme apparaît comme l'arbitre de ses désirs.

B) **Côté positif** : la volonté est encore et surtout une *puissance d'initiative*, et c'est là son *aspect positif*. Quelle est la nature de cette puissance d'initiative ? Pour s'en rendre compte, il n'y a qu'à prendre un de ses actes et à l'analyser dans les différentes phases de son évolution. Prenons l'exemple classique. Un ami m'a confié une somme considérable. Il vient à mourir subitement. Personne ne sait que j'ai en dépôt une part de l'héritage. En outre, je suis dans le besoin. Rendrai-je le dépôt ? J'hésite un moment, partagé entre le devoir et l'intérêt. Mais bientôt la voix de la conscience l'emporte : je juge que je dois restituer le dépôt ; je m'y décide et je le rends. Si nous analysons cet exemple ou un autre analogue, nous y trouvons trois phases successives :

I. — **Délibération intellectuelle** : elle est elle-même un acte complexe qui comprend plusieurs moments :

1° **Conception de deux actes contraires, de deux alternatives**, entre lesquelles il faut choisir : rendrai-je le dépôt ou le conserverai-je ? — *L'advertance* est une condition nécessaire de l'acte volontaire : *Nil volitum nisi præcognitum*.

2° **Conception des raisons pour ou contre** les actes qui sont l'objet de la délibération. On les divise en deux catégories : a) les **motifs** : ce sont les raisons d'ordre *intellectuel* : vg. l'idée du devoir, de l'intérêt ; — b) les **mobiles** : ce sont les raisons d'ordre *sensible*, les impulsions de la sensibilité : vg. telle action nous choque, nous répugne ; telle autre nous agrée, flatte notre amour-propre, répond à nos secrètes sympathies. Il est de mon devoir de rendre le dépôt, parce que c'est le bien d'autrui ; mais il me serait bien agréable de le garder pour soulager ma misère, etc. Chaque alternative possible amène à sa suite tout un cortège de motifs et de mobiles. Ces motifs et ces mobiles agissent sur la volonté et cherchent à l'entraîner chacun dans leur sens.

3° **Examen, comparaison** : à peine ces motifs et mobiles sont-ils mis en présence que l'âme les compare, les pèse, les évalue ; c'est la *délibération proprement dite*, l'acte par lequel l'esprit apprécie les motifs d'action. Elle peut durer plus ou moins longtemps, selon l'importance du parti à prendre. Elle se fait quelquefois avec une telle rapidité que l'acte volontaire a l'apparence de la spontanéité.

4° **Jugement** : après avoir examiné les motifs d'action, l'esprit reconnaît la supériorité qu'a chacun d'eux à un point de vue particulier : vg. je juge qu'il me serait plus avantageux immédiatement de conserver l'argent pour subvenir à mes pressants besoins ; mais je juge aussi que le devoir m'oblige à le restituer sans retard. La délibération est terminée par ces jugements pratiques sur la valeur respective des motifs et des mobiles.

II. — **Détermination** (*décision, choix, résolution, volition*) : elle suit la délibération et constitue l'*essence* même de l'acte volontaire. Elle consiste à choisir entre les différentes alternatives, à opter pour l'une d'elles. La volonté prononce à la fois un *veto* et un *fiat* ; un *veto* par lequel elle empêche tous les autres possibles de se réaliser ; un *fiat*, par lequel elle fait que le possible choisi se réalise, en vertu même de son choix : vg. je rendrai le dépôt.

III. — **Exécution** : c'est la réalisation extérieure de l'acte intérieur, de la décision prise par la volonté : je prends l'argent du dépôt et je vais le rendre aux héritiers. Ordinairement l'exécution

suit la résolution intérieure et la traduit extérieurement. Mais il n'est pas nécessaire pour qu'il y ait acte volontaire que la détermination soit exécutée, parce que cette exécution peut être entravée par des circonstances qui ne dépendent pas de nous : vg. si je meurs subitement après m'être résolu à restituer le dépôt. L'acte volontaire a été complet et j'en ai tout le mérite. Cependant l'acte volontaire suppose toujours un *effort*, un *mouvement intérieur* pour réaliser la détermination choisie. C'est la marque de la résolution réelle, de la *volition vraie*, qui sert à la distinguer de la simple *velléité*. C'est que cet effort est toujours en notre pouvoir, tandis que l'exécution en est parfois indépendante.

Remarques : I. — *Primum in intentione* (ici, rendre le dépôt) est *ultimum in executione* (sa restitution). Cf. 188, § A.

II. — On réserve ordinairement le nom d'*acte* à la détermination de la volonté, à ce qui est *intérieur*, et celui d'*action* à l'exécution, à ce qui est *extérieur*.

198. — ESSENCE DE L'ACTE LIBRE

Sans doute la volonté intervient dans la délibération et dans l'exécution (199) ; mais la liberté ne réside essentiellement que dans la *détermination*. En effet, la liberté ne réside pas dans :

I. — **La délibération :** les actes qui la composent (*conception des actes possibles — conception des motifs et mobiles — examen et comparaison de ces motifs et mobiles — jugement qui là clôt*) se rapportent tous à l'*intelligence* ; or, l'*intelligence* est une faculté *fatale* (132, III, B) ⁽¹⁾.

II. — **L'exécution :** on confond souvent la *liberté morale*, pouvoir intérieur de choisir, avec le pouvoir, extérieur d'agir. Mais, prise en soi, l'action extérieure n'est pas libre. En effet, l'action extérieure peut être arrêtée, modifiée ou contrainte par des circonstances indépendantes de notre volonté. Seule la détermination

⁽¹⁾ Il n'est même pas nécessaire qu'une délibération précède l'acte volontaire, car la délibération, qui pèse les motifs pour et contre, est la marque d'une intelligence imparfaite qui cherche à s'éclairer. Aussi, en Dieu dont l'intelligence est infiniment parfaite, il n'y a place pour aucune délibération.

tion est toujours en notre pouvoir ; c'est pour cela que l'acte volontaire et libre réside essentiellement dans la *détermination*. La *conséquence* qui découle de là, c'est que l'action séparée de l'intention qui l'a dictée n'a plus de valeur morale. (Cf. *Morale*).

199. — PART DE LA VOLONTÉ DANS LA DÉLIBÉRATION ET L'EXÉCUTION

La volonté n'intervient pas dans la seule résolution ; elle intervient aussi dans :

I. — **La délibération :** 1° on délibère, parce qu'on veut délibérer.

2° C'est la volonté qui empêche les impulsions de la sensibilité d'emporter la résolution par surprise, car elles peuvent offusquer l'intelligence.

3° C'est elle qui dirige la délibération en fixant l'*attention* de l'esprit sur les motifs et les mobiles ; c'est elle encore qui prolonge ou abrège la comparaison des raisons pour et contre et la termine.

II. — **L'exécution :** 1° Les psychologues du xvii^e siècle accordent à la volonté un pouvoir direct sur le cerveau et sur les muscles ⁽¹⁾.

2° Certains psychologues contemporains (vg. Renouvier ⁽²⁾, James ⁽³⁾) contestent à la volonté ce pouvoir ; ils réduisent son rôle à ce simple acte : fixer dans la conscience une idée ou l'en écarter. Aussitôt qu'une idée devient absorbante, elle détermine automatiquement les contractions musculaires et les mouvements organiques. L'effort, dont nous avons conscience en voulant, ne serait donc pas le sentiment de l'impulsion imprimée aux organes, mais du conflit des idées entre lesquelles il faut choisir et de l'énergie dépensée pour en maintenir une dans la conscience à l'exclusion des autres.

Donc, même dans cette dernière hypothèse, il faut admettre que la volonté intervient dans l'exécution, car, si la volonté cessait de maintenir dans la conscience l'idée de son choix, l'exécution cesserait du même coup.

⁽¹⁾ BOSSUET, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. III, § 15.

⁽²⁾ *Psychologie*, t. I.

⁽³⁾ Dans la *Critique philosophique*, 1880, t. II.

200. — PART DE L'INTELLIGENCE DANS LES PHÉNOMÈNES
VOLONTAIRES

Sans l'intelligence, la volonté serait une activité spontanée et aveugle se rapprochant de l'instinct.

A) On ne peut vouloir, en effet : 1°) si l'on n'a pas l'idée du but à réaliser : *Nihil volitum nisi præcognitum* (13, I) et avec l'idée du but, celle des moyens et des obstacles, des motifs pour et contre (197).

2°) Si l'on n'est capable de comparer entre elles ces diverses idées. Or, toutes ces opérations sont proprement *intellectuelles*.

B) De plus, la volonté suppose, pour s'exercer *librement*, la connaissance de la distinction du bien et du mal et conséquemment du devoir. En effet, l'âme prend conscience de sa liberté au moment où elle prend conscience du bien et du mal, du devoir et du droit, du mérite et du dé mérite, car alors elle sait et ce qu'elle peut et ce qu'elle doit. Or, ces notions sont des notions *rationnelles* (Cf. *Morale*).

Conclusion. — La volonté suppose donc la raison : *Voluntas sequitur intellectum* (1). Elle n'est pas possible sans la raison, parce que c'est par la raison que l'activité devient réfléchie et que vouloir c'est agir en connaissance de cause. C'est pourquoi l'opposition imaginée par le déterminisme entre la liberté et la raison n'est pas fondée, puisque c'est la raison qui rend possible la volonté libre : sans sa lumière on ne pourrait choisir. Plus nous agissons en connaissant les motifs de nos actes, plus nous prenons conscience de notre liberté.

201. — PART DE LA SENSIBILITÉ DANS LES PHÉNOMÈNES
VOLONTAIRES

Rôle de la sensibilité dans :

I. — **La délibération** : pour déterminer la part de la sensi-

(1) PALMIERI, *Anthropologia*, Th. XXXVIII, § 2.

bilité dans la délibération intellectuelle, il suffit de se rappeler quel est le rôle des *mobiles* (197, B, I).

II. — **L'exécution** : ici, le rôle de la sensibilité c'est d'imprimer l'élan, de communiquer l'entrain, car « Rien de grand ne se fait sans la passion » (Pascal) Cf. 63, § 3.

202. — NATURE DE L'ACTE VOLONTAIRE

Quelle est la nature de l'acte *proprement volontaire*, de la *détermination* ? On a tenté de le rapporter soit à l'*intelligence*, soit à la *sensibilité*.

§ A. — OPINION DE SPINOZA

La volition est un jugement : d'après Spinoza (1) la volition n'est rien autre chose que l'acte de nier ou d'affirmer ; la volition, c'est l'idée en tant qu'elle enveloppe l'affirmation ou la négation. Vouloir c'est donc affirmer la nécessité d'un acte, qui se pose de lui-même en vertu de cette affirmation. Or, affirmer, c'est juger ; la volition se ramène donc au *jugement* et conséquemment à l'*intelligence*.

Critique : sans doute la volition est ordinairement précédée, accompagnée ou suivie de jugements ; mais elle en reste distincte. En effet :

A) *Avant* de vouloir, nous jugeons que tel acte doit être préféré à l'acte contraire, parce qu'il est meilleur. Mais ce jugement n'est pas libre ; il ne dépend pas de nous d'affirmer que le meilleur vaut moins que le pire ou *vice versa*. Or, même après ce jugement *forcé*, la volition reste *libre* : il dépend de nous de faire ou de ne pas faire l'acte que l'intelligence juge le meilleur. Bref, l'in-

(1) *Éthique*, II^e Partie, Proposition 49^e. Dans le corollaire de cette proposition, Spinoza identifie la volonté et l'intelligence : « La volonté et l'entendement sont une seule et même chose ».

telligence est une faculté *fatale* ; elle ne crée pas son objet, elle le suppose et le constate ; la volonté est *libre* (152, III, B).

B) Le jugement *n'est pas efficace par lui-même* : il n'entraîne pas nécessairement l'acte qui est affirmé le meilleur. L'expérience prouve que nous voulons tantôt contre le *devoir*, contre ce qui est le meilleur au regard de l'intelligence, tantôt contre le *plaisir*, contre ce qui est le meilleur par rapport à la sensibilité.

§ B.— OPINION DE CONDILLAC ET DES SENSUALISTES

La volition est un désir : on veut quand de plusieurs désirs, en conflit dans l'âme, l'un l'emporte et entraîne l'action. La volition est donc un désir *prédominant, absolu* (172) (1).

Critique : il y a sans doute des *rappports* entre le désir et la volonté ; mais ces relations étroites ne détruisent pas les *différences* radicales qui les distinguent.

I. — **Rappports** : 1° dans le langage courant, on dit souvent je *voudrais* pour signifier un simple désir.

2° Le désir et la volonté sont tous deux des modes de l'activité psychologique et tendent à des fins.

3° Tout désir sollicite la volonté et toute volition est précédée d'un désir (15, I), car si l'idée d'un acte à réaliser n'est pas en harmonie avec nos inclinations, elle traverse l'âme sans stimuler la volonté. De là vient que la volonté n'est jamais plus énergique que lorsqu'elle est secondée par un vif désir.

II. — **Différences** (2) : la volition et le désir diffèrent par leurs :

1° **Caractères** : le désir est *fatal*, comme l'inclination dont il est la forme apparente. Il s'élève souvent en nous *sans nous* ; il prévient l'avertance de l'intelligence et le consentement de la volonté. — La volonté est *libre* : la volition est en nous *par nous*.

(1) *Traité des sensations*, I, 3.

(2) ARISTOTE, *Ethic. Nicom.*, L. III, C. IV, V. — *Magn. moralium*, L. I, C. XVII. — LOCKE, *Essai sur l'entendement humain*, L. III, C. XXI. — REID, *Essais sur les facultés actives de l'homme*, Essai II, Ch. I. — MAINE DE BIRAN, *Œuvres inédites*, T. III, p. 479 et seq. — COUSIN, *Du vrai, du beau et du bien*, Ch. XVIII. — RABIER, *Psychologie*, Ch. XXXVIII.

Il dépend d'elle de céder ou de résister au désir. Les désirs coupables sont les désirs consentis ou provoqués par la volonté. C'est la différence *fondamentale*.

2° **Objets** : a) nous ne voulons que ce qui *nous paraît* possible (bien qu'il puisse être impossible en réalité) ; — nous désirons même l'*impossible pour nous* (quoique possible en soi) : vg. voler dans les airs.

b) Nous ne pouvons vouloir que ce qui dépend de nous ; — nous désirons des choses indépendantes de nous : vg. gagner à une loterie.

c) Nous ne pouvons vouloir la fin sans les moyens ; — nous désirons la fin sans les moyens : vg. la santé sans le remède amer.

d) On peut désirer sans vouloir : vg. désirer se venger et ne pas vouloir le faire.

3° **Conditions** : la volonté a pour condition nécessaire la *réflexion* : elle est *éclairée* ; le désir devance la réflexion : il est *spontané, irréfléchi, aveugle*. Aussi le même homme peut éprouver au même moment des désirs contradictoires, tandis qu'il ne peut prendre en même temps deux déterminations opposées.

4° **Effets** : plus un homme se laisse aller au cours de ses désirs, moins il se possède, moins il a de personnalité. « Le désir, a dit Cousin, est si peu la volonté qu'il l'abolit. » — Au contraire, plus un homme veut énergiquement, et plus sa personnalité s'affirme et s'accroît.

5° **Relations** : ils diffèrent jusque dans leurs rapports. Si on peut désirer sans vouloir (vg. désirer une friandise et ne pas vouloir la prendre), on ne peut vouloir sans désirer. En effet « toute volonté suppose une fin, toute fin suppose la notion d'un objet comme bien, et toute notion de bien suppose dans le sujet le sentiment que l'objet est désirable » (1).

Le désir et la volonté sont si bien distincts l'un de l'autre que souvent ils sont *absolument opposés* : c'est le conflit de la passion et du devoir. La moralité a pour condition la lutte de la volonté contre le désir illégitime et la vertu est le prix des victoires de la volonté sur les impulsions de la sensibilité. On voit par là même

(1) RABIER, *Psychologie*, p. 529, n. 1. — Cf. *supra*, 15, I.

l'importance capitale de la distinction entre le désir et la volonté. Si la volonté est identique au désir, du même coup la responsabilité, le mérite et le démérite, le vice et la vertu disparaissent en même temps que la liberté.

Conclusion : ni le *jugement*, ni le *désir* ne sont décisifs ; le *jugement éclaire* le choix de la volonté ; le *désir la pousse* vers ce qui est agréable ; la volonté seule *décide*. On ne saurait donc ramener la volition au désir ou au jugement.

203. — CARACTÈRES DE LA VOLONTÉ

On peut les ramener aux trois suivants :

I. — **Réflexion :** vouloir, c'est d'abord *agir en connaissance de cause*, sachant ce qu'on fait et pourquoi on le fait. La volonté, comme dit Aristote, est une tendance délibérée avec intelligence ; ὁρεξις τις βουλευτική μετὰ διανοίας ⁽¹⁾.

Otez la réflexion, et l'activité n'est plus qu'instinctive. Le pouvoir de vouloir et le pouvoir de réfléchir sont donc inséparables : *Voluntas sequitur intellectum* (200).

II. — **Liberté :** vouloir, c'est ensuite *choisir*. Tout choix suppose une alternative.

III. — **Efficacité :** vouloir, c'est enfin *pouvoir*, dans une certaine mesure.

Le proverbe : « Vouloir, c'est pouvoir » n'est que l'exagération de cette vérité que la volonté est *efficace*. *Possunt quia posse videntur*. En voulant, nous produisons quelque chose de *nouveau*, parce que l'acte libre ne résulte pas nécessairement des antécédents posés.

Réfléchie, libre, efficace, la volonté élève l'homme à la dignité de *personne responsable*. C'est tout à la fois un honneur et une charge (203).

(1) *Gr. Morale*, L. I, C. XVII, n. 6. (Édit. Didot). Cf. *Mor. à Eud.* L. II, C. x.

204. — ROLE DE LA VOLONTÉ

L'influence de la volonté est très étendue. Elle s'exerce sur :

I. — **L'organisme :** A) l'action de la volonté s'exerce **directement** sur les fonctions de **relation** : par le moyen de l'*effort musculaire* la volonté suscite et dirige les mouvements des organes locomoteurs. C'est ainsi que ces organes, de plus en plus dociles à son action, deviennent des instruments plus souples par lesquels elle étend son empire ⁽¹⁾. C'est l'opinion unanime des psychologues du XVII^e siècle, de Maine de Biran ⁽²⁾, etc. — Nous avons vu que, pour certains psychologues contemporains, l'action de la volonté se borne à maintenir une idée dans la conscience : c'est cette idée absorbante qui déterminerait automatiquement les contractions musculaires (199, II).

B) La volonté exerce une influence **indirecte** sur les fonctions de **nutrition** et sur le **tempérament** : en réglant la nourriture, le sommeil, les exercices corporels, elle arrive à modifier le jeu habituel des organes correspondants ⁽³⁾.

II. — **La sensibilité :** la volonté n'a pas sur les sensations et sentiments un pouvoir direct. Mais elle peut :

1^o Refuser son consentement aux désirs, aux passions, et en empêcher la manifestation extérieure.

2^o Les affaiblir en détournant la pensée vers d'autres objets, car ce qui entretient et avive la passion, c'est l'*attention* prêtée à l'objet qui la provoque.

3^o Les combattre en substituant de bonnes passions aux mauvaises (64, B).

III. — **L'intelligence :** par l'entremise de l'*attention* qu'elle commande, la volonté a prise sur toutes les opérations intellectuelles (133, I). La *science* est donc l'œuvre de la volonté comme

(1) « Ainsi la volonté se fait un corps plus souple et plus propre aux opérations intellectuelles ». (BOSSUET, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, Ch. III, § 16).

(2) *Œuvres inédites*, t. I.

(3) BOSSUET, *De la connaissance...*, Ch. III, § 16.

de l'intelligence, car elle exige des efforts continus et persévérants.

IV. — **La personnalité** : la volonté est la base de la *personnalité*, car c'est l'activité réfléchie et libre qui fait de l'homme une *personne responsable* (203, 203).

V. — **Le caractère** : la volonté contribue aussi à former l'homme de **caractère**. « Avoir du caractère, c'est posséder cette qualité de la volonté par laquelle le sujet s'attache à des principes pratiques déterminés, qu'il s'est invariablement fixés par sa raison » (Kant). C'est donc être soi-même dans sa conduite, c'est-à-dire ne pas être à la remorque des opinions des autres, mais posséder des principes solides et avoir le courage d'y conformer sa vie, sans dévier, ni fléchir.

Convictions fortes, volonté ferme, voilà les deux éléments constitutifs du caractère. L'homme de caractère est donc celui qui a des principes et qui les suit, qui n'agit pas au hasard de ses impressions ou de ses humeurs, qui n'est pas à la merci des préjugés, des événements, des opinions, de la mode. Les deux éléments indiqués sont nécessaires (217).

Joubert avait déjà remarqué que les mots vagues font les pensées flottantes, et que les pensées flottantes font les cœurs pusillanimes. Les caractères sont sans force, sans décision, quand les intelligences sont sans lumière, sans conviction, parce que la volonté suit le chemin que montre et éclaire l'entendement.

Conclusion : de tout cela ressort l'importance de la volonté. Il ne faut pourtant pas exagérer son rôle et en faire avec Schopenhauer l'essence de l'âme et la faculté primitive engendrant tout dans le monde⁽¹⁾. La volonté peut perfectionner les pouvoirs existant au moins en germe; elle n'en saurait créer de nouveaux. D'ailleurs la volonté n'est pas la faculté qui se manifeste la première : elle suppose nécessairement *avant* elle l'exercice de la *raison* qui l'éclaire par des motifs et de la *sensibilité* qui l'attire par des mobiles (13, I).

Remarque : nous avons successivement, à l'occasion, comparé entre elles les facultés de l'âme :

1° *Intelligence et sensibilité* (21).

(1) *Le monde comme volonté et comme représentation.*

2° *Intelligence et volonté* (132, III, B; — 202, A).

3° *Sensibilité et volonté* (202, B).

205. — LA PERSONNALITÉ

Dans la question de l'*idée du moi* (78), on envisage surtout le caractère par lequel une personne se distingue des autres *personnes*. Ce caractère consiste en ce qu'elle possède une conscience distincte et indépendante de celle des autres personnes, conscience dont le propre est d'être *incommunicable*.

Ici on oppose *personne* à *chose*.

A) **Éléments constitutifs de la personne** : on peut définir la personne *un individu raisonnable et libre*. Cette définition revient à celle qu'a donnée Boèce et que les Scolastiques ont adoptée : *Rationalis naturæ individua substantia* (1). Les trois éléments constitutifs de la personne sont l'*individualité*, la *conscience réfléchie*, qui caractérise l'être raisonnable, et la *liberté*.

I. — **Individualité** : l'individu est un être *un* et *tout entier en soi*, c'est-à-dire qui ne se rapporte pas à un autre comme la partie au tout dont elle dépend (2).

Ainsi la main est une substance, mais ce n'est pas une substance *individuelle*, parce qu'elle appartient à un tout, au corps. Être un individu, c'est être *tout entier en soi*.

II. — **Conscience réfléchie** : l'individualité ne suffit pas à constituer la personnalité, car les plantes, les animaux sont des substances individuelles et cependant ce ne sont pas des personnes. Être une personne, c'est non seulement exister en soi, mais encore exister *pour soi*. Il faut connaître son existence et être capable de s'attribuer ses actes, de dire : *je*; il faut pouvoir *réfléchir*, ce qui est le propre des êtres raisonnables.

III. — **Liberté** : être une personne, ce n'est pas seulement *exister en soi et pour soi*, c'est enfin être *maître de soi*, se possé-

(1) Lib. *De duabus nat.*

(2) C'est le sens de cette définition donnée par saint Thomas : *Hypostasis est illa substantia particularis, quæ ab aliquo principaliore non habetur.* (Opusc. III^{um} contra Græcos et Armenos, C. vi).